

Coupes de l'Espoir

Circuit de l'Anneau du Rhin
Samedi et dimanche 28 et 29 juin 2008.



GDC
2CV
Smart

Article 1 - Epreuve

Nom & Lieu : « Coupes de l'Espoir », ouvert aux voitures **GDC, CCDC, 2 CV, et SMART**, sur le circuit de l'Anneau du Rhin ;

Date : les samedi et dimanche 28 et 29 juin 2008.

Article 2 - Définition et éligibilité

Le Nazca-Organisation organise :

- 1) Deux courses 180 minutes chacune ouvertes aux véhicules répondant à la réglementation « circuit » ASAF 2008. Cette épreuve est éligible pour le Championnat « circuit » Nazca
- 2) Une épreuve automobile de 2 manches de 180 minutes ouverte aux véhicules répondant à la réglementation technique Circuit ASAF 2CV 2008 tel qu'approuvé par celle-ci. Cette épreuve est éligible pour le Championnat « circuit 2CV » Nazca
- 3) Une épreuve automobile de 90 minutes ouverte aux véhicules de type « Smart Cup » conformes au règlement technique Circuit Tourisme, classe P de l'ASAF. Cette épreuve est éligible pour le Championnat « SMART » Nazca. Les véhicules SMART seront intégrés à la course 2CV pendant les 90 premières minutes. Un classement séparé sera établi.

Article 3 - Comité d'organisation et Officiels désignés à l'épreuve

Organisation :

Directeur de course :

Directeur de course adjoint :

Directeur de la sécurité :

Secrétaire du meeting :

Chargé des relations avec les concurrents :

Guy DUPONT

Miguel LEMOINE

André POUSSEUR

Valérie DE BACKER

Alain FREROTTE

Officiels :

| | | |
|--------------------------|----------------|--|
| Commission sportive, | Chef de file : | Lambert SEVERIN |
| | Membre : | Paul REISCH |
| Commission technique, | Chef de file : | Jean-Claude PUISSANT |
| | Membre : | Pascal ERNOUX Martine PREVOT Renée HENIN |
| Inspecteur GT Sécurité : | | Etienne VANDERCAM |

Autres responsables :

| | |
|--|--------------------------------------|
| Chronométrage : | RIS. M. Goblet |
| Service médical et intervention "piste" : | Circuit de l'Anneau du Rhin |
| Service médical et intervention "public" : | Circuit de l'Anneau du Rhin |
| Commissaires de stands : | CNCS |
| Commissaires de piste : | ACSF, ASAF |
| Safety Car : | Emmanuelle FLAMMANG Alain FISCHER |
| Parcs et paddocks : | Nazca |

Article 4 - Bulletins d'engagements et droits d'inscriptions

- 4.1. Les formulaires d'engagements devront parvenir par voie postale au secrétariat du club avant le **lundi 23 juin 2008** à l'adresse suivante :
- A. SERVAIS
4 Rue des Sarazins
5020 CHAMPION
Fax : 003281215581
E-Mail : servaisanick@hotmail.com

La participation à la mise à disposition des infrastructures et services est fixée à :

- 4.2. GDC :
- Pour l'ensemble des deux courses :
 - o 890€ par voiture si plus de 30 voitures
 - o 1060€ par voiture si 26 à 30 voitures
 - o 1330€ par voiture si 25 voitures ou moins
 - Par course (inscription à une seule course) :
 - o 460€ par voiture si plus de 30 voitures
 - o 550€ par voiture si 26 à 30 voitures
 - o 680€ par voiture si 25 voitures ou moins
- 4.3. 2CV :
- 890€ par voiture si plus de 30 voitures
 - 1060€ par voiture si 26 à 30 voitures
 - 1330€ par voiture si 25 voitures ou moins
- 4.4. un acompte de 1000€ pour la mise à disposition des infrastructures et services est demandé à l'inscription et à verser au compte n° **001-4957297-91**, et ce, **avant le lundi 23 juin 2008**. Indiquer le N° de voiture et nom en communication. Le réajustement de la participation sera fait sur place, à la clôture des vérifications administratives
- 4.5. L'article 9 du Règlement Sportif Général de l'ASAF est d'application (www.asaf.be).

Article 5 – Permanences

- 5.1. Avant et après le meeting : idem article 4.1.
- 5.2. Durant le meeting (les samedi 12 et dimanche 13 avril GSM 0473/500.947).

Article 6 - Admission & réglementations

L'épreuve est ouverte à tout pilote titulaire d'une licence "P" ASAF ou VAS autorisant la pratique du circuit (licence A2 ou A1-ASAF, A2- en -2000cc; A2 ou A1-VAS pour l'épreuve GDC, licence B-, B, B+, A2, A2- ou A1-ASAF; A2 ou A1-VAS pour l'épreuve 2CV et SMART).

Des licences « un jour » au prix unitaire de 80 € pour les licences A, 70 € pour les licences B pourront être délivrées sur place.

Attention ! Pour obtenir la licence d'un jour, le pilote devra fournir un certificat médical (du médecin traitant) autorisant le demandeur à la pratique du sport automobile.

Les véhicules admis devront être conformes aux prescriptions sportives 2008 de l'ASAF (disponible auprès du secrétariat de l'ASAF ou de l'organisateur). Tous les cas non repris dans le présent règlement seront tranchés par la direction de course en accord avec le collège des commissaires sportifs, et ce, suivant les règlements sportifs et techniques de l'ASAF.

Article 7 - Timing Général

Lundi 2 juin 2008

Lundi 23 juin 2008

Ouverture des inscriptions

Clôture des inscriptions par voie postale

Vendredi 27 juin 2008

L'accès au circuit est possible à partir de 17H30

Samedi 28 juin 2008 :

Vérifications techniques et administratives :

| | |
|---------------|--|
| 07H15 à 08H15 | Vérifications administratives SMART et 2CV |
| 07H15 à 08H15 | Vérifications techniques SMART et 2CV |
| 08H30 | Publication de la liste des voitures SMART et 2CV et des pilotes qualifiés aux essais. |
| 08H30 | Briefing SMART et 2 CV |
| 08H15 à 09H15 | Vérifications administratives GDC |
| 08H15 à 09H15 | Vérifications techniques GDC |
| 09H20 | Publication de la liste des voitures GDC et des pilotes qualifiés aux essais. |
| 09H20 | Briefing GDC |

Occupation piste :

| | | |
|---------------|--|-------------|
| 09H00 à 09H45 | Essais 2CV et SMART | 45 minutes |
| 10H00 | Publication de la liste des voitures 2CV et SMART et des pilotes qualifiés pour la course. | |
| 09H50 à 10H35 | Essais 1 GDC | 45 minutes |
| 11H30 | Publication de la liste des voitures et des pilotes qualifiés pour la course 1 GDC | |
| 10H35 | Mise en pré-grille 2 CV et SMART | |
| 10H45 | Procédure de départ 2 CV et SMART | |
| 10H50 à 11H20 | Course SMART | 90 minutes |
| 10H50 à 13H50 | Manche 1 2 CV | 180 minutes |
| 13H45 | Mise en pré-grille Course 1 GDC | |
| 13H55 | Procédure de départ Course 1 GDC | |
| 14H00 à 17H00 | Course 1 GDC | 180 minutes |

Publication des résultats et remise des trophées :

| | |
|-------|--|
| 11H30 | Publication des résultats de la course SMART |
| 17H15 | publication des résultats de la course 1 GDC |
| 18H00 | podium course 1 GDC |

Dimanche 13 avril 2008 :

Vérifications techniques et administratives

Occupation piste :

| | | |
|---------------|--|------------|
| 09H00 à 09H20 | Warm up 2CV | 20 minutes |
| 09H30 à 10H15 | Essais 2 GDC | 45 minutes |
| 10H25 | Publication de la liste des voitures et des pilotes qualifiés pour la course 2 GDC | |

| | | |
|---------------|----------------------------------|-------------|
| 10H15 | Mise en pré-grille Manche 2 2CV | |
| 10H25 | Procédure de départ manche 2 2CV | |
| 10H30 à 13H30 | Manche 2 2 CV | 180 minutes |
| 13H40 | Mise en pré-grille GDC | |
| 13H50 | Procédure de départ GDC CCDC | |
| 13H55 à 16H55 | Course 2 GDC | 180 minutes |

Publication des résultats :

| | |
|-------|--|
| 13H45 | Publication des résultats 2CV |
| 17H10 | Publication des résultats de la course 2 GDC |

Remise des coupes :

| | |
|-------|--|
| 14H30 | remise des coupes 2CV |
| 17H45 | remise des coupes course 2 GDC et CCDC |

Article 8 - Emplacements (voir plans en annexe) :

- Secrétariat (Vérif. administratives) : chalet paddocks
- Direction course et relations concurrents bus
- Licences « 1 jour » : chalet paddocks
- Vérifications techniques : paddocks
- Briefing des pilotes : paddocks
- Attribution des stands (2 voitures / stand) :
- Véhicules 2 CV, GDC et CCDC et SMART Paddock

Article 9 - Particularités et obligations.

- 9.1. Le nombre maximum de participants est limité à 45 voitures par course (GDC et CCDC, 2CV et SMART), et 54 voitures aux entraînements.
- 9.2. L'ordre de priorité pour les engagements (maximum 54 sera celui de la date d'enregistrement des paiements des droits d'inscriptions.
- 9.3. La présence durant toute la durée du briefing est obligatoire. La feuille de présence doit être signée. Toute absence non motivée préalablement sera sanctionnée par une amende de 25,00 € ;
- 9.4. L'accès aux paddocks est réservé aux personnes et véhicules accrédités par le circuit ;
- 9.5. La vitesse dans les stands est limitée à 30 Km/h.**

Article 10

Pour l'utilisation de moyens de communication entre les véhicules et les stands, les concurrents doivent faire la demande auprès de l'organisme de référence en France :

Site d'information de l'Autorité de régulation des télécommunications
7 Square Max Heymans
71730 PARIS Cedex 15
Tél : 0033140477033
Fax : 0033140477198

Article 10 – Bulletin d'inscription

Voir annexes.